

MINISTÈRE DU TRAVAIL

SOMMAIRE

La mission du ministère du Travail est de contribuer à la prospérité de l'Ontario par la promotion de la santé, de la sécurité, de l'équité et des relations productives sur le lieu de travail et dans la communauté en général. Les activités de base du ministère sont la santé et la sécurité au travail, les droits et responsabilités en matière d'emploi et les relations de travail. Dans ce contexte, le ministère donne des conseils et des renseignements au gouvernement sur les questions touchant le travail et les lieux de travail; établit les normes et élabore les politiques; veille à l'application des normes et des lois; mène des enquêtes; inspecte les lieux de travail qui ont besoin d'une aide complémentaire pour atteindre leur autonomie; collabore avec d'autres instances pour s'assurer que des mécanismes efficaces sont en place pour fournir des renseignements et de la formation sur les lieux de travail; informe les employeurs et les employés de leurs droits et responsabilités; offre de l'aide pour négocier les conventions collectives et mettre en place des conseils d'arbitrage; aide à l'établissement de rapports de travail axés sur la coopération et veille à l'administration, l'interprétation et l'application des lois et règlements touchant les relations de travail.

Prévisions 2003-2004 - Compt. exerc.	PROGRAMMES	Prévisions 2002-2003 - Compt. caisse	Dépenses réelles 2001-2002 - Compt. caisse
\$		\$	\$
 FONCTIONNEMENT			
19 793 846	Programme d'administration du ministère ¹	19 787 040	18 313 472
4 442 500	Programme de la Commission de l'équité salariale ²	4 198 100	4 530 441
21 027 100	Programme des relations de travail ^{3,4}	21 164 500	20 834 490
51 502 400	Programme de santé et sécurité au travail ⁵	50 743 800	48 392 276
22 551 100	Programme des droits et responsabilités en matière d'emploi ⁶	22 710 700	22 352 055
318 100	Programme de technologie de l'information - Groupement de l'économie et des affaires	183 000	-
119 635 046	Total du ministère - Fonctionnement	118 787 140	114 422 734
84 015 900	Moins : Mandats spéciaux	68 490 800	-
48 246	Moins : Crédits législatifs	46 840	45 477
<u>35 570 900</u>	< TOTAL À VOTER - FONCTIONNEMENT	<u>50 249 500</u>	<u>114 377 257</u>
119 635 046	Total du ministère - Fonctionnement		
<u>119 635 046</u>	TOTAL, Y COMPRIS REDRESSEMENT DE CONSOLIDATION ET AUTRES REDRESSEMENTS		

NOTE : À compter de 2003-2004, le Budget des dépenses est présenté selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les chiffres de 2002-2003 et des exercices antérieurs sont présentés selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée; la comparaison des chiffres de 2003-2004 avec les chiffres des exercices antérieurs risque donc de ne pas être concluante. La différence entre ces deux méthodes de comptabilité se situe au niveau des redressements (date des paiements de transfert et provisions pour dettes irrécouvrables, par exemple) qui auraient pour effet d'augmenter ou de diminuer les montants de 2002-2003 s'ils avaient été présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les redressements effectués pour ce ministère, le cas échéant, sont indiqués par des renvois en exposant et expliqués dans la page qui suit le sommaire du ministère sous l'intitulé Rapprochement des chiffres du Budget des dépenses 2002-2003 - de la comptabilité de caisse à la comptabilité d'exercice.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

RAPPROCHEMENT DES CHIFFRES DU BUDGET DES DÉPENSES 2002-2003 - DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE À LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE

CRÉDIT et poste		Prévisions	Redressements -	Prévisions	Prévisions	Variat.
		2002-2003 - Compt. caisse	Compt. caisse à compt. exerc.	2002-2003 - Compt. exerc.	2003-2004 - Compt. exerc.	prévisions 2002-2003 - Compt. exerc.
		en millions de \$	en millions de \$	en millions de \$	en millions de \$	en millions de \$
FONCTIONNEMENT						
1601	Programme d'administration du ministère					
1	Administration du ministère ¹	19,7	(0,5)	19,3	19,7	0,5
L	Traitement versé au ministre en vertu de la <i>Loi sur le Conseil exécutif</i>	-	-	-	-	-
L	Traitement versé à l'adjoint parlementaire en vertu de la <i>Loi sur le Conseil exécutif</i>	-	-	-	-	-
		<u>19,8</u>	<u>(0,5)</u>	<u>19,3</u>	<u>19,8</u>	<u>0,5</u>
1602	Programme de la Commission de l'équité salariale					
1	Bureau de l'équité salariale ²	3,2	(0,1)	3,0	3,4	0,4
2	Tribunal de l'équité salariale	1,0	-	1,0	1,0	-
		<u>4,2</u>	<u>(0,1)</u>	<u>4,1</u>	<u>4,4</u>	<u>0,4</u>
1603	Programme des relations de travail					
1	Commission des relations de travail ³	11,8	(0,4)	11,4	11,7	0,3
2	Commissions d'appel de la fonction publique	1,3	-	1,3	1,3	-
3	Relations patronales-syndicales ⁴	8,1	(0,3)	7,8	8,1	0,3
		<u>21,2</u>	<u>(0,7)</u>	<u>20,5</u>	<u>21,0</u>	<u>0,6</u>
1604	Programme de santé et sécurité au travail					
1	Santé et sécurité au travail ⁵	50,7	(3,0)	47,8	51,5	3,7
2	Administration du Programme de consultation portant sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail	-	-	-	-	-
3	Bureau des conseillers des travailleurs	-	-	-	-	-
4	Bureau des conseillers des employeurs	-	-	-	-	-
		<u>50,7</u>	<u>(3,0)</u>	<u>47,8</u>	<u>51,5</u>	<u>3,7</u>
1605	Programme des droits et responsabilités en matière d'emploi					
1	Normes d'emploi ⁶	22,7	(1,0)	21,7	22,6	0,8
		<u>22,7</u>	<u>(1,0)</u>	<u>21,7</u>	<u>22,6</u>	<u>0,8</u>
1606	Programme de technologie de l'information - Groupement de l'économie et des affaires					
1	Technologie de l'information - Groupement de l'économie et des affaires	0,2	-	0,2	0,3	0,1
		<u>0,2</u>	<u>-</u>	<u>0,2</u>	<u>0,3</u>	<u>0,1</u>
	Total du ministère - Fonctionnement	118,8	(5,2)	113,6	119,6	6,1

Note : Les montants ont été arrondis à la centaine de millier de dollars la plus proche et les montants inférieurs à cinquante mille dollars ramenés à zéro. Il est possible que les totaux ne correspondent pas à la somme des éléments parce qu'ils ont été arrondis.

Redressements de la comptabilité de caisse à la comptabilité d'exercice - À compter de 2003-2004, le Budget des dépenses est préparé selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les chiffres de 2002-2003 et des exercices antérieurs étaient préparés selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée. On décrit dans les notes qui suivent les redressements qui augmentent ou diminuent les montants de 2002-2003 pour les présenter selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans cet état de rapprochement. La présentation des chiffres du Budget des dépenses 2002-2003 selon la méthode de la comptabilité d'exercice n'est pas un retraitement officiel, mais une approximation où ne figurent que les principaux redressements imputés à l'exercice, tels que requis pour pouvoir comparer le Budget des dépenses 2003-2004 à celui de 2002-2003 à partir de la même méthode de comptabilité. (Note : les redressements inférieurs à 0,05 million de dollars n'apparaissent pas.)

en millions de \$

- (0,5) redressement pour supprimer les coûts des régimes de retraite des employés du ministère car, à compter de 2003-2004, le coût, pour la province, de toutes les prestations de retraite acquises par les employés est inscrit dans le Budget des dépenses du Secrétariat du Conseil de gestion.
- (0,1) redressement pour supprimer les coûts des régimes de retraite des employés du ministère car, à compter de 2003-2004, le coût, pour la province, de toutes les prestations de retraite acquises par les employés est inscrit dans le Budget des dépenses du Secrétariat du Conseil de gestion.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

RAPPROCHEMENT DES CHIFFRES DU BUDGET DES DÉPENSES 2002-2003 - DE LA COMPTABILITÉ DE CAISSE À LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE

3. (0,4) redressement pour supprimer les coûts des régimes de retraite des employés du ministère car, à compter de 2003-2004, le coût, pour la province, de toutes les prestations de retraite acquises par les employés est inscrit dans le Budget des dépenses du Secrétariat du Conseil de gestion.
4. (0,3) redressement pour supprimer les coûts des régimes de retraite des employés du ministère car, à compter de 2003-2004, le coût, pour la province, de toutes les prestations de retraite acquises par les employés est inscrit dans le Budget des dépenses du Secrétariat du Conseil de gestion.
5. (3,0) redressement pour supprimer les coûts des régimes de retraite des employés du ministère car, à compter de 2003-2004, le coût, pour la province, de toutes les prestations de retraite acquises par les employés est inscrit dans le Budget des dépenses du Secrétariat du Conseil de gestion.
6. (1,0) redressement pour supprimer les coûts des régimes de retraite des employés du ministère car, à compter de 2003-2004, le coût, pour la province, de toutes les prestations de retraite acquises par les employés est inscrit dans le Budget des dépenses du Secrétariat du Conseil de gestion.

(5,2) << Total des redressements

MINISTÈRE DU TRAVAIL

PROGRAMME D'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE :

Ce programme coordonne les processus de prise de décisions du ministère et fournit les services techniques et professionnels nécessaires à la conception, la mise en oeuvre et la prestation efficace des programmes du ministère. Il comprend le Bureau du ministre, le Bureau du sous-ministre, les services juridiques, les communications, les finances et l'administration, les ressources humaines, ainsi que les services de vérification et de technologie de l'information. De plus, le programme offre des services de soutien administratif et financier au Groupement de l'économie et des affaires.

CRÉDIT et poste	Prévisions 2003-2004 - Compt. exerc.	PROGRAMME ET ACTIVITÉS	Prévisions 2002-2003 - Compt. caisse	Dépenses réelles 2001-2002 - Compt. caisse
	\$		\$	\$
1601		PROGRAMME D'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE		
 FONCTIONNEMENT				
1	19 745 600	Administration du ministère ¹	19 740 200	18 267 995
L	36 057	Traitement versé au ministre en vertu de la <i>Loi sur le Conseil exécutif</i>	35 006	33 987
L	12 189	Traitement versé à l'adjoint parlementaire en vertu de la <i>Loi sur le Conseil exécutif</i>	11 834	11 490
	<u>19 793 846</u>	Total - Fonctionnement	<u>19 787 040</u>	<u>18 313 472</u>
	13 787 600	Moins : Mandats spéciaux	12 178 100	-
	48 246	Moins : Crédits législatifs	46 840	45 477
	<u>5 958 000</u>	Montant à voter	<u>7 562 100</u>	<u>18 267 995</u>

- NOTES -

NOTE : À compter de 2003-2004, le Budget des dépenses est présenté selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les chiffres de 2002-2003 et des exercices antérieurs sont présentés selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée; la comparaison des chiffres de 2003-2004 avec les chiffres des exercices antérieurs risque donc de ne pas être concluante. La différence entre ces deux méthodes de comptabilité se situe au niveau des redressements (date des paiements de transfert et provisions pour dettes irrécouvrables, par exemple) qui auraient pour effet d'augmenter ou de diminuer les montants de 2002-2003 s'ils avaient été présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les redressements effectués pour ce ministère, le cas échéant, sont indiqués par des renvois en exposant et expliqués dans la page qui suit le sommaire du ministère sous l'intitulé Rapprochement des chiffres du Budget des dépenses 2002-2003 - de la comptabilité de caisse à la comptabilité d'exercice.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

PROGRAMME DE LA COMMISSION DE L'ÉQUITÉ SALARIALE :

Le Bureau de l'équité salariale est responsable de l'administration de la *Loi sur l'équité salariale* et assure l'instauration et le maintien de l'équité salariale en Ontario, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé, par le biais d'un processus indépendant s'appuyant sur des activités de sensibilisation, des politiques et de la recherche, et un service de règlement des différends.

Le Tribunal de l'équité salariale, un tribunal administratif tripartite quasi-judiciaire, est chargé de statuer sur les litiges découlant de la *Loi sur l'équité salariale*. Le programme offre aussi des services de soutien administratif et financier au Tribunal des droits de la personne de l'Ontario.

CRÉDIT et poste	Prévisions 2003-2004 - Compt. exerc.	PROGRAMME ET ACTIVITÉS	Prévisions 2002-2003 - Compt. caisse	Dépenses réelles 2001-2002 - Compt. caisse
	\$		\$	\$
1602		PROGRAMME DE LA COMMISSION DE L'ÉQUITÉ SALARIALE		
FONCTIONNEMENT				
1	3 399 800	Bureau de l'équité salariale ²	3 154 100	3 716 438
2	1 042 700	Tribunal de l'équité salariale	1 044 000	814 003
	<u>4 442 500</u>	Total - Fonctionnement	<u>4 198 100</u>	<u>4 530 441</u>
	3 107 000	Moins : Mandats spéciaux	1 538 100	-
	<u><u>1 335 500</u></u>	Montant à voter	<u><u>2 660 000</u></u>	<u><u>4 530 441</u></u>

- NOTES -

NOTE : À compter de 2003-2004, le Budget des dépenses est présenté selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les chiffres de 2002-2003 et des exercices antérieurs sont présentés selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée; la comparaison des chiffres de 2003-2004 avec les chiffres des exercices antérieurs risque donc de ne pas être concluante. La différence entre ces deux méthodes de comptabilité se situe au niveau des redressements (date des paiements de transfert et provisions pour dettes irrécouvrables, par exemple) qui auraient pour effet d'augmenter ou de diminuer les montants de 2002-2003 s'ils avaient été présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les redressements effectués pour ce ministère, le cas échéant, sont indiqués par des renvois en exposant et expliqués dans la page qui suit le sommaire du ministère sous l'intitulé Rapprochement des chiffres du Budget des dépenses 2002-2003 - de la comptabilité de caisse à la comptabilité d'exercice.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES

FONCTIONNEMENT		Tribunal de l'équité salariale (1602-2)	
	\$		\$
Bureau de l'équité salariale (1602-1)			
Traitements et salaires	2 505 500	Traitements et salaires	1 376 400
Avantages sociaux	258 000	Avantages sociaux	143 900
Transports et communications	208 400	Transports et communications	115 500
Services	372 100	Services	253 100
Fournitures et matériel	55 800	Fournitures et matériel	45 000
	<u>3 399 800</u>		<u>1 933 900</u>
		Moins : Recouvrements	<u>891 200</u>
			<u>1 042 700</u>
		Total (Fonctionnement) - Programme de la Commission de l'équité salariale	<u><u>4 442 500</u></u>

MINISTÈRE DU TRAVAIL

PROGRAMME DES RELATIONS DE TRAVAIL :

Le rôle de la Commission est de promouvoir des relations de travail stables et des rapports harmonieux sur les lieux de travail de la province. La Commission des relations de travail de l'Ontario (CRTO) est un tribunal quasi-judiciaire indépendant qui assure la médiation et l'arbitrage des différends en matière d'emploi et de relations de travail en vertu de diverses lois de l'Ontario. La CRTO s'occupe, notamment, de l'accréditation des syndicats; de la résiliation des droits de négociation; des pratiques déloyales de travail; des ventes d'entreprises et autres requêtes d'employeurs; des grèves et lock-out illégaux dans le secteur de la construction et d'autres secteurs. La CRTO veille aussi à l'observation des normes minimales d'emploi en étudiant les décisions rendues par les agents des normes d'emploi et les inspecteurs de la santé et de la sécurité au travail, et aide à la médiation et à l'arbitrage d'autres conflits de travail afin de promouvoir des conditions de travail sécuritaires, équitables et harmonieuses sur les lieux de travail de l'Ontario.

Les commissions d'appel de la fonction publique, instituées par une loi, sont deux tribunaux indépendants et quasi-judiciaires qui s'occupent des relations de travail des employés de la Couronne de l'Ontario. Il s'agit de la Commission de règlement des griefs des employés de la Couronne et de la Commission des griefs de la fonction publique.

Le programme des Relations patronales-syndicales fournit une aide neutre et indépendante aux syndicats et aux employeurs en leur offrant des services de conciliation et de médiation en matière de conventions collectives, en nommant des arbitres et en fournissant des renseignements sur les négociations collectives.

CRÉDIT et poste	Prévisions 2003-2004 - Compt. exerc.	PROGRAMME ET ACTIVITÉS	Prévisions 2002-2003 - Compt. caisse	Dépenses réelles 2001-2002 - Compt. caisse
	\$		\$	\$
1603		PROGRAMME DES RELATIONS DE TRAVAIL		
 FONCTIONNEMENT				
1	11 665 700	Commission des relations de travail ³	11 795 000	12 010 579
2	1 267 500	Commissions d'appel de la fonction publique	1 254 900	872 911
3	8 093 900	Relations patronales-syndicales ⁴	8 114 600	7 951 000
	<u>21 027 100</u>	Total - Fonctionnement	<u>21 164 500</u>	<u>20 834 490</u>
	14 606 300	Moins : Mandats spéciaux	7 579 500	-
	<u>6 420 800</u>	Montant à voter	<u>13 585 000</u>	<u>20 834 490</u>

- NOTES -

NOTE : À compter de 2003-2004, le Budget des dépenses est présenté selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les chiffres de 2002-2003 et des exercices antérieurs sont présentés selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée; la comparaison des chiffres de 2003-2004 avec les chiffres des exercices antérieurs risque donc de ne pas être concluante. La différence entre ces deux méthodes de comptabilité se situe au niveau des redressements (date des paiements de transfert et provisions pour dettes irrécouvrables, par exemple) qui auraient pour effet d'augmenter ou de diminuer les montants de 2002-2003 s'ils avaient été présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les redressements effectués pour ce ministère, le cas échéant, sont indiqués par des renvois en exposant et expliqués dans la page qui suit le sommaire du ministère sous l'intitulé Rapprochement des chiffres du Budget des dépenses 2002-2003 - de la comptabilité de caisse à la comptabilité d'exercice.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

PROGRAMME DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL :

Le programme de santé et sécurité au travail a pour principal rôle d'élaborer, de communiquer et d'appliquer les lois et règlements en matière de santé et sécurité au travail afin de réduire ou d'éliminer les blessures ou maladies sur les lieux de travail.

Le programme assure le respect de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (la Loi), et aide à créer des lieux de travail sains et sécuritaires. Grâce à l'administration et l'application de la Loi et de ses règlements, le programme encourage les employeurs et les employés à identifier et prévenir ensemble les dangers pour la santé et la sécurité.

Le Bureau des conseillers des travailleurs et le Bureau des conseillers des employeurs offrent (respectivement) des services consultatifs et éducatifs aux travailleurs non syndiqués victimes d'accident et aux patrons de petites entreprises ayant moins de 100 employés, et les représentent devant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail et devant le Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.

CRÉDIT et poste	Prévisions 2003-2004 - Compt. exerc.	PROGRAMME ET ACTIVITÉS	Prévisions 2002-2003 - Compt. caisse	Dépenses réelles 2001-2002 - Compt. caisse
	\$		\$	\$
1604		PROGRAMME DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL		
FONCTIONNEMENT				
1	51 499 400	Santé et sécurité au travail ⁵	50 740 800	48 392 276
2	1 000	Administration du Programme de consultation portant sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail	1 000	-
3	1 000	Bureau des conseillers des travailleurs	1 000	-
4	1 000	Bureau des conseillers des employeurs	1 000	-
	<u>51 502 400</u>	Total - Fonctionnement	<u>50 743 800</u>	<u>48 392 276</u>
	36 734 700	Moins : Mandats spéciaux	32 769 600	-
	<u>14 767 700</u>	Montant à voter	<u>17 974 200</u>	<u>48 392 276</u>

- NOTES -

NOTE : À compter de 2003-2004, le Budget des dépenses est présenté selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les chiffres de 2002-2003 et des exercices antérieurs sont présentés selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée; la comparaison des chiffres de 2003-2004 avec les chiffres des exercices antérieurs risque donc de ne pas être concluante. La différence entre ces deux méthodes de comptabilité se situe au niveau des redressements (date des paiements de transfert et provisions pour dettes irrécouvrables, par exemple) qui auraient pour effet d'augmenter ou de diminuer les montants de 2002-2003 s'ils avaient été présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les redressements effectués pour ce ministère, le cas échéant, sont indiqués par des renvois en exposant et expliqués dans la page qui suit le sommaire du ministère sous l'intitulé Rapprochement des chiffres du Budget des dépenses 2002-2003 - de la comptabilité de caisse à la comptabilité d'exercice.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES

FONCTIONNEMENT			Bureau des conseillers des travailleurs (1604-3)	
Santé et sécurité au travail (1604-1)		\$		
Traitements et salaires		35 939 200	Traitements et salaires	5 624 800
Avantages sociaux		3 046 800	Avantages sociaux	1 051 700
Transports et communications		3 302 800	Transports et communications	440 000
Services		7 672 600	Services	1 265 500
Fournitures et matériel		1 597 000	Fournitures et matériel	138 500
Paiements de transfert	\$		Paiements de transfert	
Subventions à l'Institut de radioprotection du Canada .	40 000		Initiative de formation du Programme de consultation portant sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail	225 000
Subventions pour la promotion de l'amélioration des pratiques de santé et sécurité	1 000	41 000		8 745 500
		<u>51 599 400</u>	Moins : Recouvrements	8 744 500
Moins : Recouvrements		100 000		<u>1 000</u>
		<u>51 499 400</u>		
			Bureau des conseillers des employeurs (1604-4)	
Administration du Programme de consultation portant sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail (1604-2)			Traitements et salaires	2 069 100
Traitements et salaires		453 900	Avantages sociaux	398 600
Avantages sociaux		71 000	Transports et communications	215 700
Transports et communications		8 200	Services	344 900
Services		5 600	Fournitures et matériel	133 600
Fournitures et matériel		10 400		3 161 900
		549 100	Moins : Recouvrements	3 160 900
Moins : Recouvrements		548 100		1 000
		<u>1 000</u>	Total (Fonctionnement) - Programme de santé et sécurité au travail	<u>51 502 400</u>

MINISTÈRE DU TRAVAIL

PROGRAMME DES DROITS ET RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE D'EMPLOI :

Le programme assure l'administration et l'application de la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi et de ses règlements*.

Le programme des normes d'emploi assure la protection des travailleurs de l'Ontario grâce à l'instauration de normes minimales d'emploi régissant les salaires et les conditions de travail. Il encourage l'observation des normes par le biais d'initiatives de prévention et en assure le respect par l'entremise d'inspections, d'enquêtes et de mesures d'application.

CRÉDIT et poste	Prévisions 2003-2004 - Compt. exerc.	PROGRAMME ET ACTIVITÉS	Prévisions 2002-2003 - Compt. caisse	Dépenses réelles 2001-2002 - Compt. caisse
	\$		\$	\$
1605		PROGRAMME DES DROITS ET RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE D'EMPLOI		
FONCTIONNEMENT				
1	22 551 100	Normes d'emploi ⁶	22 710 700	22 352 055
	22 551 100	Total - Fonctionnement	22 710 700	22 352 055
	15 780 300	Moins : Mandats spéciaux	14 363 400	-
	<u>6 770 800</u>	Montant à voter	<u>8 347 300</u>	<u>22 352 055</u>

- NOTES -

NOTE : À compter de 2003-2004, le Budget des dépenses est présenté selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les chiffres de 2002-2003 et des exercices antérieurs sont présentés selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée; la comparaison des chiffres de 2003-2004 avec les chiffres des exercices antérieurs risque donc de ne pas être concluante. La différence entre ces deux méthodes de comptabilité se situe au niveau des redressements (date des paiements de transfert et provisions pour dettes irrécouvrables, par exemple) qui auraient pour effet d'augmenter ou de diminuer les montants de 2002-2003 s'ils avaient été présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les redressements effectués pour ce ministère, le cas échéant, sont indiqués par des renvois en exposant et expliqués dans la page qui suit le sommaire du ministère sous l'intitulé Rapprochement des chiffres du Budget des dépenses 2002-2003 - de la comptabilité de caisse à la comptabilité d'exercice.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES

FONCTIONNEMENT

Normes d'emploi (1605-1)	\$
Traitements et salaires	15 302 100
Avantages sociaux	1 831 000
Transports et communications	942 400
Services	4 196 200
Fournitures et matériel	377 400
Paievements de transfert	
Subventions pour la promotion de l'amélioration des pratiques d'emploi	2 000
	<u>22 651 100</u>
Moins : Recouvrements	<u>100 000</u>
	<u>22 551 100</u>
Total (Fonctionnement) - Programme des droits et responsabilités en matière d'emploi	<u><u>22 551 100</u></u>

MINISTÈRE DU TRAVAIL

PROGRAMME DE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION - GROUPEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DES AFFAIRES :

Le Programme de technologie de l'information - Groupement de l'économie et des affaires est chargé de fournir des services de gestion de l'information et de technologie de l'information aux ministères suivants : Services aux consommateurs et aux entreprises; Entreprise, Débouchés, et Innovation; Énergie; et Travail. Grâce à la structure en groupement, les ministères clients peuvent obtenir rapidement et économiquement le soutien dont ils ont besoin pour atteindre leurs objectifs communs et individuels de promotion des affaires électroniques et des services gouvernementaux en direct et améliorer ainsi la prestation des services publics.

CRÉDIT et poste	Prévisions 2003-2004 - Compt. exerc.	PROGRAMME ET ACTIVITÉS	Prévisions 2002-2003 - Compt. caisse	Dépenses réelles 2001-2002 - Compt. caisse
	\$		\$	\$
1606		PROGRAMME DE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION - GROUPEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DES AFFAIRES		
 FONCTIONNEMENT				
1	318 100	Technologie de l'information - Groupement de l'économie et des affaires	183 000	-
	<u>318 100</u>	Total - Fonctionnement	<u>183 000</u>	<u>-</u>
	-	Moins : Mandats spéciaux	62 100	-
	<u>318 100</u>	Montant à voter	<u>120 900</u>	<u>-</u>

- NOTES -

NOTE : À compter de 2003-2004, le Budget des dépenses est présenté selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les chiffres de 2002-2003 et des exercices antérieurs sont présentés selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée; la comparaison des chiffres de 2003-2004 avec les chiffres des exercices antérieurs risque donc de ne pas être concluante. La différence entre ces deux méthodes de comptabilité se situe au niveau des redressements (date des paiements de transfert et provisions pour dettes irrécouvrables, par exemple) qui auraient pour effet d'augmenter ou de diminuer les montants de 2002-2003 s'ils avaient été présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les redressements effectués pour ce ministère, le cas échéant, sont indiqués par des renvois en exposant et expliqués dans la page qui suit le sommaire du ministère sous l'intitulé Rapprochement des chiffres du Budget des dépenses 2002-2003 - de la comptabilité de caisse à la comptabilité d'exercice.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES

FONCTIONNEMENT

Technologie de l'information - Groupement de l'économie et des affaires (1606-1)	\$
Traitements et salaires	7 196 900
Avantages sociaux	1 399 400
Transports et communications	553 600
Services	17 379 800
Fournitures et matériel	215 900
	<u>26 745 600</u>
Moins : Recouvrements	<u>26 427 500</u>
	<u>318 100</u>
Total (Fonctionnement) - Programme de technologie de l'information - Groupement de l'économie et des affaires	<u><u>318 100</u></u>

